

**PROJET DE DELIBERATION**  
Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

2015  
02/12/15

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

**EXTRAIT**

Du Registre des Délibérations du Comité du  
Syndicat Mixte Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 02 Décembre 2015

L'an deux mille quinze et le deux décembre à 18h00

Objet :

**Projet**

**d'Etablissement** Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean THAON**

**N° 1512/02**      **Présents ou représentés :**

**MM** : THAON,BLANCHI,FRERE,CONSTANT,CORNIGLION,GINESY,LOMBARDO,QUERCIA,  
MASSEGLIA,VIAUD,

**MMES** : BRUNN,COLLE,DE POULPIQUET,DUHALDE-GUIGNART, DUMONT,EL HEFNAOUI,  
FERRAND,ISNART,OLIVIER, PENIELLO,PIRET,SIEGEL,SOULIE

Le Président du Syndicat Mixte informe les membres du Comité qu'en raison d'un renouvellement de classement du Conservatoire Départemental de Musique conformément au décret n°2006-1248 du 12/10/2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, danse, et de l'art dramatique et à l'arrêté du 15/12/2006 fixant les critères du classement de ces établissements, le Conservatoire a saisi l'opportunité pour réactualiser son projet d'établissement qui sera adressé à la direction générale de la création artistique du ministère de la culture et de la communication.


Le projet d'établissement est la clé de voûte d'un document qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que toutes les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. Il définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution.

L'élaboration du nouveau projet d'établissement du Conservatoire Départemental a été préparée par un questionnaire adressé à l'ensemble de l'équipe pédagogique de la structure, en mars 2015. L'orientation du questionnaire avait comme principal objectif la mise en valeur des pratiques musicales collectives du Conservatoire à partir d'un projet artistique permettant de nourrir la démarche pédagogique. Une synthèse et une analyse de ce questionnaire ont ensuite été effectuées au sein de trois commissions pédagogiques successives au mois de mars, avril et mai 2015.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président  
Jean THAON



**PROJET DE DELIBERATION**  
Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

---

**EXTRAIT**

Du Registre des Délibérations du Comité du  
**Syndicat Mixte Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes**

---

Après présentation de ce document par le Directeur (en annexe), le Président recueille les observations de chacun et apporte toutes explications jugées nécessaires.

**Le Comité Syndical , après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter le nouveau projet d'établissement du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes,
- de charger le Président de transmettre ce document à la direction générale de la création artistique du ministère de la culture et de la communication et sa mise en vigueur.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Transmis en Préfecture le 15/12/2015

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

---

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

